



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures.

*Que lors de la séance tenue le 02 mars 2026, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2026-338 visant à modifier le règlement sur les dérogations mineures.***

*Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **07 avril 2026 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade** sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.*

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à faire désormais référence au règlement sur les permis et certificats pour le paiement du tarif associé à une demande de dérogation mineure.

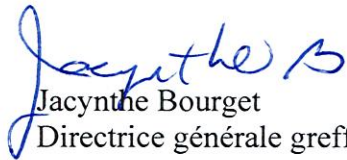
Que le montant associé à une demande de dérogation mineure demeure identique à 300 \$.

Que le règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 25 mars 2026.


Jacynthe Bourget

Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2026-338 Assemblée consultation